

Mettre en œuvre une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Tarif : 600€ à Grenoble, 450€ en distanciel et sur devis dans votre collectivité

Durée : 3h30 (formation à la demi-journée)

Public cible : Élus locaux, agents territoriaux, organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73
mathias.lavole@irma-grenoble.com



Formation accessible en visioconférence

La formation « Mettre en œuvre une RCSC » a pour objectifs de dresser un état des lieux complet de ce qu'est la RCSC, de la réglementation associée ainsi que des pratiques permettant d'en assurer un caractère opérationnel. Des exemples, nombreux, permettront de compléter les apports.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

Il est conseillé pour obtenir de meilleurs acquis de participer également à la formation « Mettre en place et maintenir opérationnel son PCS »

Programme :

- Explications sur les RCSC et à quoi elles servent ;
- Lien PCS / RCSC ;
- Création d'une RCSC – la démarche ;
- Quelques remarques administratives sur la RCSC ;
- Retour d'expérience d'une RCSC.

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre ce que sont les RCSC et à quoi elles servent ;
- Tisser des liens entre le PCS et les RCSC ;
- Mettre en place la RCSC en interne ou (conduite du projet et étapes à suivre) ;
- Comprendre comment maintenir en condition opérationnelle la RCSC dans la durée (facteurs organisationnels, managériaux, techniques et humains).

Les + de cette formation :

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition.

